

« Celui qui aime Dieu, qu'il aime aussi son frère » 1 Jn 4-20

Janvier 2026 MYANMAR Appel Urgent

Le 14 décembre 2025, l'étudiant Ko Htet Myat Aung a été arrêté et torturé par la junte militaire. Depuis, il est détenu au secret. Des témoins parlent d'un risque grave et imminent pour sa vie, certaines sources redoutant qu'il n'ait succombé aux actes de torture subis lors de son interrogatoire.

Jeunesse birmane en quête de démocratie

Âgé de 24 ans, **Ko Htet Myat Aung** est l'un des visages de la mobilisation pro-démocratie et non-violente à Mandalay, dont il est originaire. Engagé dès 2018 au sein de l'Union des étudiants de l'Université de Yadanabon (YDNBUSU), il en devient secrétaire général puis président. Après le coup d'État militaire de février 2021, il joue un rôle central dans la résistance civile pacifique, coordonnant manifestations, grèves générales et actions de désobéissance civile au sein de plusieurs structures de coordination de la résistance de Mandalay : General Strike Coordination Body (GSCB) ; Anti-Junta Forces Coordination Committee (AFCC). En décembre 2025, il devient l'un des principaux contradicteurs des élections factices organisées par la junte militaire, plaidant pour la libération des prisonniers politiques, le boycott du scrutin et la fin de la conscription forcée dans l'armée.

Arrestation arbitraire, torture et détention au secret

Le 3 décembre 2025, **Ko Htet Myat Aung** organisait à Mandalay un flash mob (rassemblement soudain, temporaire dans un lieu public) pacifique, appelant à une « grève du silence » pour dénoncer l'imposture que constituent les élections. Cette action a été perçue par le régime comme une menace directe et les autorités militaires ont émis un mandat d'arrêt assorti d'une récompense financière pour sa dénonciation, en vertu d'une loi récente criminalisant toute critique du processus électoral. Le 14 décembre 2025, selon les témoignages concordants de proches et de résistants, il est violemment battu et torturé. Lors de son interpellation et pendant son interrogatoire. Depuis, sa famille n'a reçu aucune information, laissant craindre qu'il ne soit victime de disparition forcée. Des témoignages font également état d'un risque grave et imminent pour sa vie, certaines sources redoutant qu'il n'ait succombé aux actes de torture subis lors de son interrogatoire.

Des violations graves et systématiques

Depuis le coup d'État militaire du 1er février 2021, la Birmanie est plongée dans une crise humanitaire d'une ampleur exceptionnelle. Plus de 20 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, 3,6 millions sont déplacées et les alertes à la famine se

multiplient. La junte militaire, dirigée par le général **Min Aung Hlaing**, réprime systématiquement toute dissidence, en particulier les militants pro-démocratie, journalistes, défenseurs des droits humains et responsables politiques. A ce jour, plus de 30.000 personnes arrêtées avec 22.000 prisonniers politiques demeurent détenus arbitrairement. Plus de 1 800 détenus seraient morts en détention à la suite de tortures, mauvais traitements ou conditions carcérales inhumaines. Il s'agit d'un viol du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Des élections législatives factices

Dans ce contexte de répression généralisée, la junte organise des élections législatives factices visant à légitimer son maintien au pouvoir. Afin d'éliminer toute opposition réelle, elle a créé un arsenal juridique répressif restreignant les libertés fondamentales : interdiction des rassemblements pacifiques, criminalisation du travail des journalistes, lois sur la cybersécurité limitant la liberté d'expression en ligne, exclusion des partis d'opposition, adoption d'une loi dite de « protection des élections ». Celle-ci prévoit jusqu'à 10 ans de prison pour toute critique du scrutin. Le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits humains en Birmanie, Tom Andrews, a qualifié ce processus d'« imposture », soulignant l'impossibilité d'un scrutin libre et équitable dans un climat de peur et de répression.

L'arrestation, la torture et la détention au secret de **Ko Htet Myat Aung** s'inscrivent pleinement dans cette stratégie de persécution systématique des militants pro-démocratie, en violation du droit international. (ACAT-France)

Fiche Birmanie

676.578 km²; capitale Naypyidaw 54,5 MiO d'hab., myriade de minorités ethniques; de facto, une dictature militaire dirigée par le Général **Min Aung Hlaing**, qui maintient la peine capitale et n'est partie ni à la Convention contre la Torture, ni au Pacte international relatif aux droits civils et politiques